

Rapport d'audit

Évaluation du catalogue de mesures

Commune : Junglinster

Exercice : 2023

Date de création : 25.07.2023



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

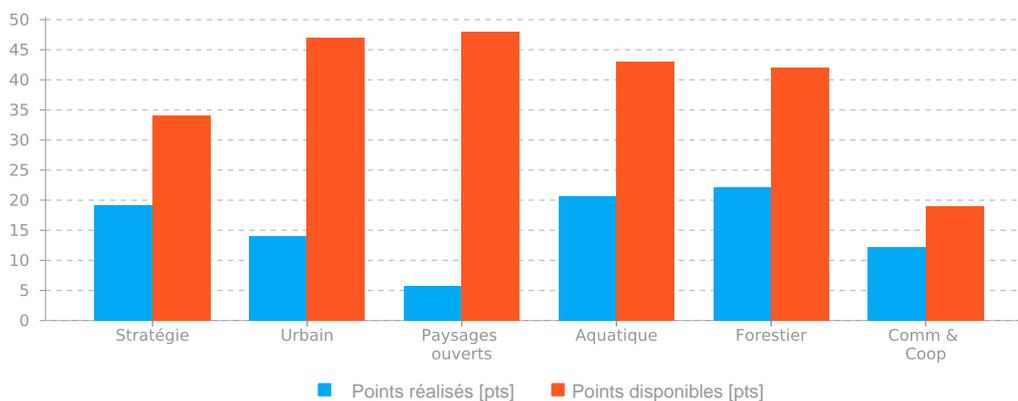


Synthèse de l'évaluation par l'auditeur

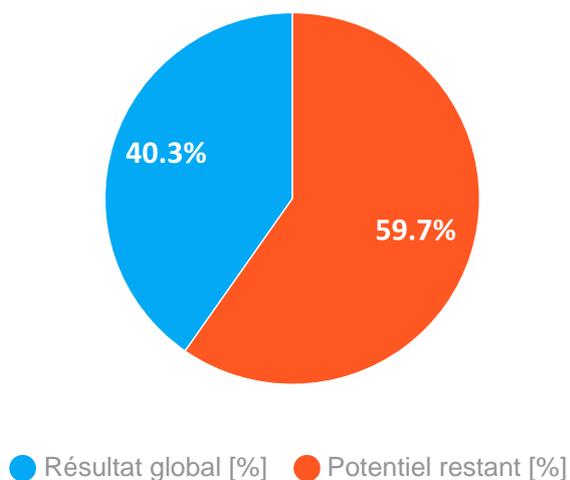
Points obtenus : 93.9

Pourcentage : 40.3 %

Distribution des points réalisés par domaine



Total des points sur 233



Catalogue des mesures

1.1 : La commune dispose d'une stratégie pluriannuelle concernant la protection de la nature et de l'eau, la végétalisation des localités et l'adaptation au changement climatique qui a été adoptée par le conseil communal. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.2 : Dépenses allouées aux mesures de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur : 0,32 %
- Numérateur : 642253.97
- Dénominateur : 2.0218550399E8
- Points : 0.6
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Budget von 2017-2021, für neuen Zeitraum von 2018-2022 wird noch berechnet.
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Bitte das Jahr 2022 nachreichen, wenn vorhanden.
 2. Réponse de la commune :
für das Jahr 2022 existieren noch keine auswertbaren Daten. Wir bitten daher um die Durchsicht&Bewertung der Budgetdaten von 2017-2021. Danke.
 3. Avis final :
Vor dem Hintergrund der personellen Auslastung der Gemeinde wurden die Jahre 2017 - 2021 im Audit besprochen und akzeptiert. Für die nächsten Audits sind jedoch jeweils die Jahresausgaben der 5 aktuellsten Jahre vorzulegen.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 0.6)

1.3 : Dépenses allouées à des baux à long terme ou à l'acquisition de terrains à des fins de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur : 0 %
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 2.0218550399E8
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Aktuell noch keine Daten, daher nichts hochgeladen od. eingetragen. Daten werden bis zum Audittermin noch vorbereitet
2022 wurden Flächen gekauft..in SIAS Datenbank gefunden
- Pièces justificatives :
 - 1.1.3 Junglinster-Kommunales Budget f_r die langfristige Sicherung....xlsx
 - 2.2022_Junglinster_Flachenkauf.pdf
 - 3.Junglinster.pdf

1.4 : La commune est membre d'un syndicat de communes ayant pour objet la protection de la nature ou d'un parc naturel avec une station biologique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Statuts-du-SIAS.pdf

1.5 : La commune dispose d'un service écologique ou emploie un(e) conseiller(ère) écologique en tant que point focal pour les questions sur la protection de la nature et de l'eau. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Junglinster_1.5 Service environnement_Monique Leffin.PNG

1.6 : La commune participe à un comité de pilotage Natura 2000. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
2022: Bernard Ries (Naturpaktschöffen) 1 von 2x anwesend
- Pièces justificatives :
 - 1.20220601_COPIIL Guttland Musel_Comit__Teilnehmerliste_SCAN.pdf
 - 2.20221117_COPIIL Guttland Musel - Comite_Teilnehmerliste_SCAN.pdf
 - 3.Arr_t_minist_riel portant nomination des membres du Comit_ de pilotage Natura 2000

1.7 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones Natura 2000. (en %)

- Valeur : 49,5 %
- Numérateur : 27578
- Dénominateur : 55713
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Automatisierte Daten Klima-Agence.
- Pièces justificatives :
 - 1.EVAL_NATURPAKT_GIS_Flaechenauswertungen_Sias_13012022.pdf

1.8 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones Natura 2000. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 382,4 Unité
- Numérateur : 32.3
- Dénominateur : 220.9
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Automatisierte Daten von Klima-Agence
- Pièces justificatives :
 - 1.EVAL_NATURPAKT_GIS_Flaechenauswertungen_Sias_13012022.pdf

1.9 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones protégées d'intérêt national déclarées. (en %)

- Valeur : 6,15 %
- Numérateur : 3427
- Dénominateur : 55713
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Automatisierte Daten Klima-Agence
- Pièces justificatives :
1.EVAL_NATURPAKT_GIS_Flaechenauswertungen_Sias_13012022.pdf

1.10 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones protégées d'intérêt national déclarées. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 52,4 Unité
- Numérateur : 9.9
- Dénominateur : 2.9
- Points : 2.6
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Automatisierte Daten Klima-Agence
- Pièces justificatives :
1.EVAL_NATURPAKT_GIS_Flaechenauswertungen_Sias_13012022.pdf

2.1 : Pourcentage de la superficie des propriétés de la commune en milieu urbain recouverte de biotopes protégés, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 0 %
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 51.62
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Die Excel-Dateien sind beschädigt und daher nicht einsehbar. Bitte neben den .shp Dateien ebenfalls die anderen Dateitypen (.cpg, .dbf, .prj, ...) hochladen, um die Datenbank in GIS einsehen zu können.
 2. Réponse de la commune :

Excel-Sheets (in xlsx. & pdf-Form) + s.hp-Dateien sowie andere Dateiformen (.cpg, .dbf, prj, qmd, shx) erneut auf Siginova hochgeladen, erneutes Einladen in "eigenes" QGIS keine Fehlermeldung o. ä.
 3. Avis final :

Die Datengrundlage ist zum Teil nicht mehr aktuell und die Polygone nicht passend. Eine Neu-Kartierung wurde im Audit angesprochen.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 5)

2.2 : Dans le cadre du PAG, la commune désigne systématiquement des surfaces comprenant des biotopes protégés situées en milieu urbain par des « servitudes d'urbanisation - biotopes » dans le but de sauvegarder les biotopes à haute valeur écologique. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.3 : La commune met à disposition au ministre ayant l'Environnement dans ses attributions, par voie électronique, des informations sur les surfaces comprenant des biotopes protégés en milieu urbain. (oui/non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
einzig für die Gemeinde Junglinster (und dem Ort selbst) ein Beispiel aus PAG partie graphique / Geoportail / data.public.lu
- Pièces justificatives :
1.Junglinster 2.3-Biotopkartierung im Siedlungsraum.pdf

2.4 : Un plan pour l'aménagement et la gestion des espaces verts publics, dans l'intérêt de la protection de la biodiversité, a été adopté par décision du conseil communal. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.5 : Pourcentage des espaces verts publics gérés de manière extensive par rapport au total de la superficie des espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.6 : Pourcentage de la projection au sol des arbres, haies et arbustes indigènes et/ou adaptés à la station par rapport au total des ligneux situés dans les espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.7 : Pour toutes les nouvelles plantations, la commune choisit des plants d'arbres, de haies et d'arbustes indigènes et du matériel végétal régional certifié ou, le cas échéant, d'autres essences adaptées à la station. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une liste afférente à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Der Nachweis wurde vor dem Audit erbracht und ist in SigiNova für das nächste Audit hochzuladen.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit :)

2.8 : La commune aménage des hôtels pour insectes ou d'autres infrastructures spécifiques pour la faune (autres que des nichoirs) sur des surfaces publiques situées en milieu urbain. (en nombre)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.9 : La commune favorise certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris, entre autres en disposant des nichoirs et d'autres infrastructures spécifiques à leur reproduction près des bâtiments communaux ou dans des espaces publics. (en nombre)

- Valeur : 67 Unité
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.9 Junglinster existierende Nisthilfen an B_umen.shp
 - 2.2.9 Junglinster existierende Nisthilfen an Geb_ude.shp
 - 3.20230525_Junglinster 2.9_F_rderung V_gel_Flederm_use_XP.pdf

2.10 : Mesures actives de conservation de toutes les colonies de chauves-souris établies dans des bâtiments communaux et aménagement des bâtiments communaux adaptés à une implantation potentielle de colonies de chauves-souris. (en nombre)

- Valeur : 1 Unité
- Points : 1
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

Gemeinde verfügt über 7 Kirchen mit verschiedenen Artenpopulationen & alle Gebäude werden nicht von außen beleuchtet. Zusätzlich wurden in der Kirche von Junglinster selbst 2010 3x Fledermausluken eingebaut.

Aus diesen Gründen möchte sich die Gemeinde gerne 3P verbuchen.
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Nur die Kirche weist aktive Massnahmen auf (1 Punkt statt 3 Punkte). Sollten mehr Massnahmen nachweisbar sein, bitte um Nachreichung. Excel-Datei ist beschädigt und kann nicht geöffnet werden. Bitte erneut zusenden.
 2. Réponse de la commune :

Dateien (pdf+excel) erneut hochgeladen. Neben den 3 Dachluken an der Kirche in Junglinster befinden sich verschiedene Fledermausvorkommen in anderen Kirchen der Gemeinde (Eschweiler, Beidweiler, Bourglinster, Godbrange, Gonderange und Rodenbourg), jedoch wurden an sich keine weiteren aktiven Maßnahmen für die (anderen) bestehenden Kolonien unternommen.
 3. Avis final :

Aktive Massnahmen bestehen nur an der Kirche, weitere potentielle Massnahmen wurden besprochen. Das Vorhandensein von Fledermausnachweisen allein zählt nicht als aktive Massnahme.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 3)

2.11 : Pourcentage des bâtiments communaux disposant d'un toit végétalisé et/ou d'une façade végétalisée par rapport au total des bâtiments publics de la commune. (en %)

- Valeur : 15,62 %
- Numérateur : 10
- Dénominateur : 64
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.20230412_2.11 Junglinster Begr_nung kommunaler Geb_ude_XP.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Der Nachweis fehlt. Bitte nachreichen.
 2. Réponse de la commune :

Pdf-Datei erneut hochgeladen.
 3. Avis final :
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

2.12 : Une liste de contrôle concernant des bâtiments communaux et des PAP respectueux de la nature a été adoptée par décision du conseil communal et est appliquée. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.13 : Il existe une décision du conseil communal concernant la part minimale des surfaces non-scellées ou partiellement scellées pour les surfaces sujettes à piétinement ou stationnement (p.ex. caillebotis, espaces recouverts de gravier, ...) par rapport aux surfaces de circulation dans les nouvelles zones résidentielles (PAP). (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.14 : Dans le cadre du PAG, la commune définit systématiquement des « servitudes d'urbanisation » dans le but de végétaliser de nouvelles zones résidentielles et de créer ou de préserver des corridors écologiques ou d'air frais. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.Junglinster 2.14 PAG-paysage-zones r_sidentielles_corridors _cologiques.pdf

2.15 : La commune soutient des projets de jardinage urbain ou d'agriculture urbaine exempts de pesticides, d'engrais chimiques et de tourbe. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Quelle: <http://equigaart.lu/page-5/index.html>
Parzelle 1729/4807
Dt. Verordnung (S. 2) - Praktische Bestimmungen
Die Nutzung der Gärten ist ausschließlich auf das Züchten von Gemüse oder Blumen beschränkt. Die Bewirtschaftung der Gärten darf keinerlei Profit abwerfen und gilt ausschließlich als Freizeitbeschäftigung für Familien.
Bei der hier betriebenen Landwirtschaft handelt es sich um einen biologischen Anbau, bei dem der Boden ohne Rückgriff auf Pestizide oder chemische Düngemittel bewirtschaftet wird.
Dt. Verordnung (S. 7) - Allgemeinde Verpflichtungen des Gärtners
Der Gärtner muss:
– ökologischen Anbau betreiben: biologische Schädlingsbekämpfung und Verzicht auf den Einsatz von chemischen Düngemitteln, synthetischen Pestiziden und Herbiziden sowie genetisch veränderten Organismen,
– Qualität anstreben und die natürlichen Ökosysteme respektieren. Der Gärtner verpflichtet sich, Wasser sparsam zu verwenden und biologisch abbaubare Abfälle zu kompostieren.
- Pièces justificatives :
1.2.15-Junglinster_Equigaard-R_glement d_int_rieur_FR.pdf
2.2.15-Junglinster_-Equigaart-Vereinsordnung_DE.pdf
3.20230323_072544.jpg

4.20230323_072559.jpg

5.20230323_072633.jpg

6.20230323_072705.jpg

2.16 : La commune favorise la gestion, l'exploitation et l'aménagement proches de la nature sur des surfaces privées situées en milieu urbain par des services d'information et de conseil y relatifs ou par des réglementations des bâtisses et des incitations financières y relatives. (oui / non)

- Valeur : Oui, information et conseil
- Points : 1
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Die Bemühungen der Gemeinde wurden im Zuge des Audits besprochen und entsprechende Nachweise nachgereicht. Mit zukünftiger Unterschrift der finanziellen Anreize sind insgesamt 3 Punkte anzuerkennen.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit :)

2.17 : La commune dispose d'un concept d'éclairage respectueux de la faune, en particulier des insectes, des chauves-souris et d'autres mammifères nocturnes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.18 : Pourcentage de sources lumineuses de l'éclairage public respectueuses des chauves-souris et des insectes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.19 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu urbain, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.1 : Gestion adaptée des surfaces situées en milieu des paysages ouverts, à l'extérieur du milieu urbain, en vue de promouvoir la biodiversité et les services écosystémiques ; un concept existe et a été adopté par le conseil communal. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la gestion adaptée des biotopes protégés et des habitats à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.2 : Pourcentage des terres agricoles, appartenant à la commune, qui sont exploitées de manière extensive par rapport au total de la superficie des terres agricoles de la propriété de la commune ; les critères minimaux - aucun recours aux pesticides (à l'exception des produits autorisés dans l'agriculture biologique) et usage réduit d'engrais (champs: $\leq 130\text{kg Ntot/ha/an}$; prairies: $\leq 50\text{kg Ntot/ha/an}$; biotopes protégés des milieux ouverts: 0kg Ntot/ha/an) - sont précisés dans le contrat de bail ou l'entretien est assuré par la commune ou le syndicat ayant pour objet la protection de la nature / syndicat de parc naturel. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.3 : Superficie des biotopes protégés en milieu des paysages ouverts situés sur des propriétés de la commune, conformément à la cartographie des biotopes. (en ha)

- Valeur : 8,5 ha
- Points : 1.4
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Automatisierte Daten von Klima-Agence
- Pièces justificatives :
1.EVAL_NATURPAKT_GIS_Flaechenauswertungen_Sias_13012022.pdf

3.4 : Pourcentage de la superficie des éléments de structuration paysagère (arbres indigènes, haies semi-naturelles, bandes herbacées, jachères pluriannuelles de champs et de prés) par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.5 : Murs en pierres sèches, murgiers et cairns sur le territoire communal. (en m2)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.6 : Pourcentage des chemins ruraux à caractère permanent non imperméabilisés par rapport à la longueur totale des chemins ruraux situés sur le territoire communal. (en %)

- Valeur : 45,44 %
- Numérateur : 43521
- Dénominateur : 95776
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.3.6 Feldwege Junglinster.pdf
 - 2.Dossier Feldwege_end.pdf
 - 3.Junglinster 3.6 Feldwege.shp

3.7 : Entretien extensif des accotements des chemins ruraux, y compris enlèvement du matériel de fauche et entretien écologique des haies bordant les chemins et de leurs bandes herbacées ; un concept existe et est mis en œuvre. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.8 : Pourcentage des terres arables riches en espèces de la flore ségétale, situées sur le territoire de la commune par rapport au total de la superficie des terres arables du territoire communal. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.9 : La commune met à disposition des terres arables en sa possession pour l'aménagement de réserves de la flore ségétale. (en ha)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.10 : Pourcentage de la longueur des bandes enherbées ou boisées (largeur min. 5m à partir de la crête des berges ; de propriété publique ou privée) qui permettent le développement de cours d'eau (BK12) proches de l'état naturel par rapport au total de la longueur des cours d'eau (BK12) situés sur le territoire communal. (en %).

- Valeur : 0 %
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 44824
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Bitte neben den .shp Dateien ebenfalls die anderen Dateitypen (.cpg, .dbf, .prj, ...) hochladen, um die Datenbank in GIS einsehen zu können.
 2. Réponse de la commune :

Gefragte Dateitypen von allen verwendeten Layern nachgereicht (Gewässerstrukturgüte Gemeindegebiet/kartierte Abschnitte), Gesamtlänge Gewässer Gemeindegebiet, Gewässer Offenland, Offenland Gemeindegebiet) & jeweilige Pdf's nachgereicht.
 3. Avis final :

Die Datengrundlage ist nicht schlüssig und kann daher nicht angenommen werden.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 0.2)

3.11 : Mesures en faveur des amphibiens: densité des plans d'eau proches de l'état naturel sur des surfaces appartenant à la commune ou protégées par un contrat de bail par la commune sur le territoire communal. (en nombre / km² de milieux ouverts)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.12 : Pourcentage des surfaces faisant l'objet d'un contrat de biodiversité par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur : 7,62 %
- Numérateur : 323.5
- Dénominateur : 4246.4
- Points : 1.3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Automatisierte Daten Klima-Agence
- Pièces justificatives :
1.EVAL_NATURPAKT_GIS_Flaechenauswertungen_Sias_13012022.pdf

3.13 : La commune finance des programmes de surveillance sur des surfaces privées, sur lesquelles des agriculteurs ou d'autres personnes physiques ou morales participent à un contrat biodiversité ou à des mesures agro-environnementales équivalentes. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.14 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu des paysages ouverts, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.1 : La commune participe activement à la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE) et de la directive sur les risques d'inondation (directive 2007/60/CE), en particulier concernant l'information et la consultation du public dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion hydrographique. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Das Dokument "MAG Nr.1 - Januar&Februar 2023" ist beschädigt und lässt sich nicht öffnen. Bitte erneut zusenden.
 2. Réponse de la commune :

Pdf-Dokument "MAG Nr. 1 - Januar&Februar 2023" lässt sich leider nicht erneut auf Signova hochladen (12/07 um 14h45), ich schätze aufgrund der seiner Größe von 39.5MB. Dokument wird wetransfer am 12.07.23 noch verschickt, alternativ anbei der Link: mag-januar-februar-2023.pdf (junglinster.lu) (s. 24)
 3. Avis final :

Die Information der Bevölkerung bzgl. des Umgangs/Prävention mit Gebäudeschäden ist nicht im Sinne der Massnahme. Erforderlich ist eine offizielle Stellungnahme der Gemeinde zu den Richtlinien.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 1)

4.2 : Nombre de mesures hydromorphologiques mises en œuvre conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur : 0
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.3 : Nombre de mesures mises en œuvre pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur : 2
- Points : 2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Abflachen unbef. Böschung (h>1m) Roudemerbaach Rodenbourg & Entfernen Querbauwerk Ernz noire Breidweiler-Pont (oberhalb)
- Pièces justificatives :
1.4.3 Junglinster_RAP_3. BWP - Anhang 18_Umgesetzte HY Ma_nahmen aus BWP

4.4 : Dans le cadre du PAG, la commune attribue systématiquement des « Servitudes d'urbanisation - cours d'eau » à tous les thalwegs et toutes les surfaces régulièrement inondées situés en milieu urbain. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.Junglinster 4.4-Servitude cours d_eau.pdf

4.5 : Superficie de la restauration de zones inondables (HQ100 = zones inondées tous les 100 ans) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.6 : L'élaboration des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine est finalisée. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.4.6 Junglinster_Captage d'eau souterraine Doudboesch_SIDERE.pdf
 - 2.4.6 Junglinster_Captage d'eau souterraine Kriepsweieren.pdf

4.7 : Mise en œuvre des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine. (en %)

- Valeur : 30 %
- Numérateur : 3
- Dénominateur : 10
- Points : 1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.4.7 - Junglinster_Umsetzung Ma_nahmenpogramme.pdf

4.8 : Communes ayant des surfaces situées dans des zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine, représentation dans la coopération régionale et participation à la coopération régionale dans ces zones. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Ziel ist die Mitwirkung am Schutz von Trinkwasserzonen (z.B. Monitoring von Nitrat-Einträgen, Pflanzenschutzmitteln, angepasste Bewirtschaftung). Die Konvention zur Verteilung von Trinkwasser entspricht nicht dem eigentlichen Schutz von Trinkwasserschutzzonen.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 1)

4.9 : Superficie de forêts alluviales ou marécageuses existantes, créées ou restaurées (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 5,06 ha
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :

Automatisierte Daten Klima-Agence
- Pièces justificatives :
 1. Mesures_Naturpakt_4.9_4.10_5.1_5.2_5.4_5.5_5.7_5.8_SIAS_13012022.xlsx

4.10 : Superficie de biotopes humides des milieux ouverts existants, créées ou restaurés (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 34,36 ha
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.11 : Nombre de sources proches de l'état naturel ou restaurées sur le territoire communal, y compris des marais de sources ou des ruisseaux de source, qui ne sont pas captées ou destinées à la consommation humaine et dont l'évaluation globale de leur état de conservation respectif est évalué en tant que A ou B en vertu du règlement grand-ducal du 1er août 2018 établissant les biotopes protégés, les habitats d'intérêt communautaire et les habitats des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles l'état de conservation a été évalué non favorable, et précisant les mesures de réduction, de destruction ou de détérioration y relatives. (en unités : 1 source en milieu ouvert = 5 unités, 1 source en forêt = 1 unité)

- Valeur : 73 Unité
- Numérateur : 12
- Dénominateur : 13
- Points : 3.6
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Automatisierte Daten Klima-Agence
- Pièces justificatives :
1.Moosnam_4.11_Sias_13012022.pdf

4.12 : Participation de la commune à un partenariat de cours d'eau. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.Mitteilung der Flusspartnerschaft SYR.pdf

4.13 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu aquatique, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.1 : Superficie de la forêt communale (tous les fonds appartenant à la forêt dont la commune est propriétaire). (en ha)

- Valeur : 408,13 ha
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Automatisierte Daten Klima-Agence
- Pièces justificatives :
1.Mesures_Naturpakt_4.9_4.10_5.1_5.2_5.4_5.5_5.7_5.8_SIAS_13012022.xlsx

5.2 : Pourcentage des forêts feuillues ou de forêts mixtes, dominées par des feuillus par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 90,69 %
- Numérateur : 370.12
- Dénominateur : 408.13
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Automatisierte Daten von Klima-Agence
- Pièces justificatives :
1.Mesures_Naturpakt_4.9_4.10_5.1_5.2_5.4_5.5_5.7_5.8_SIAS_13012022.xlsx

5.3 : La forêt communale est certifiée (FSC et/ou PEFC). (oui / non)

- Valeur : PEFC
- Points : 1
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Die Gemeindegebiet umfasst die Forstreviere Junglinster und Betzdorf und die Wälder in beiden sowohl nach PEFC und FSC-Zertifizierungen bewirtschaftet. Eine Überprüfung auf "geoportail" ist unter diesem Link ebenfalls möglich:
https://map.geoportail.lu/theme/emwelt?version=3&zoom=13&X=694994&Y=6397271&lang=fr&serial=%5B%7B%22label%22%3A%22Primary%20Names%22%2C%22symbols%22%3A%5B%22lu_place-label_other%22%2C%22lu_place-label_city%22%2C%22lu_place-label_canton%22%2C%22lu_country-label-other%22%2C%22lu_country-label%22%2C%22place_label_other%22%2C%22place_label_city%22%2C%22country_label-other%22%2C%22country_label%22%5D%2C%22visible%22%3Atrue%2C%22%24%24hashKey%22%3A%22object%3A2654%22%7D%2C%7B%22label%22%3A%22Secondary%20Names%22%2C%22symbols%22%3A%5B%22lu_place-label_isolated%22%2C%22lu_place-label_locality_forest%22%2C%22lu_place-label_locality_lieudit%22%5D%2C%22visible%22%3Atrue%2C%22%24%24hashKey%22%3A%22object%3A2655%22%7D%2C%7B%22label%22%3A%22Transport%22%2C%22lines%22%3A%5B%22lu_tunnel_track-casing%22%2C%22lu_tunnel_major_motorway-casing%22%2C%22lu_tunnel_railway_transit%22%2C%22lu_tunnel_railway%22%2C%22lu_tunnel_railway-hatching%22%2C%22lu_tunnel_path%22%2C%22lu_tunnel_track%22%2C%22lu_tunnel_minor%22%2

- 22lu_road_trunk_primary-casing%22%2C%22lu_road_pier%22%2C%22lu_road_path%22%2C%22lu_road_track%22%2C%22lu_road_minor%22%2C%22lu_road_major_motorway%22%2C%22lu_road_secondary_tertiary%22%2C%22lu_road_trunk_primary%22%2C%22lu_tram%22%2C%22lu_tram-hatching%22%2C%22lu_railway_transit%22%2C%22lu_railway%22%2C%22lu_railway-hatching%22%2C%22lu_bridge_railway-casing%22%2C%22lu_bridge_track-casing%22%2C%22lu_bridge_path-casing%22%2C%22lu_bridge_minor-casing%22%2C%22lu_bridge_major_motorway-casing%22%2C%22lu_bridge_secondary_tertiary-casing%22%2C%22lu_bridge_trunk_primary-casing%22%2C%22lu_bridge_railway%22%2C%22lu_bridge_path%22%2C%22lu_bridge_track%22%2C%22lu_bridge_minor%22%2C%22lu_bridge_major_motorway%22%2C%22lu_bridge_secondary_tertiary%22%2C%22lu_bridge_trunk_primary%22%2C%22tunnel_track-casing%22%2C%22tunnel_major_motorway-casing%22%2C%22tunnel_railway_transit%22%2C%22tunnel_railway_transit-hatching%22%2C%22tunnel_railway%22%2C%22tunnel_railway-hatching%22%2C%22tunnel_path%22%2C%22tunnel_track%22%2C%22tunnel_minor%22%2C%22tunnel_major_motorway%22%2C%22tunnel_secondary_tertiary%22%2C%22tunnel_trunk_primary%22%2C%22road_track-casing%22%2C%22road_minor-casing%22%2C%22road_major_motorway-casing%22%2C%22road_secondary_tertiary-casing%22%2C%22road_trunk_primary-casing%22%2C%22road_pier%22%2C%22road_path%22%2C%22road_track%22%2C%22road_minor%22%2C%22road_major_motorway%22%2C%22road_secondary_tertiary%22%2C%22road_trunk_primary%22%2C%22railway-transit%22%2C%22railway-transit-hatching%22%2C%22railway%22%2C%22railway-hatching%22%2C%22bridge_railway-casing%22%2C%22bridge_path-casing%22%2C%22bridge_track_casing%22%2C%22bridge_minor-casing%22%2C%22bridge_major_motorway-casing%22%2C%22bridge_secondary_tertiary-casing%22%2C%22bridge_trunk_primary-casing%22%2C%22bridge_railway%22%2C%22bridge_path%22%2C%22bridge_track%22%2C%22bridge_minor%22%2C%22bridge_major_motorway%22%2C%22bridge_secondary_tertiary%22%2C%22bridge_trunk_primary%22%5D%2C%22symbols%22%3A%5B%22lu_road_major-label%22%2C%22lu_motorway-shield%22%2C%22lu_road-shield%22%5D%2C%22visible%22%3Afalse%2C%22%24%24hashKey%22%3A%22object%3A2656%22%7D%2C%7B%22label%22%3A%22Vegetation%22%2C%22fills%22%3A%5B%22lu_landuse_stadium%22%2C%22lu_landuse_cemetery%22%2C%22lu_landuse_gras%22%2C%22lu_landuse_park%22%2C%22lu_landuse_park-outline%22%2C%22lu_landuse_vineyard%22%2C%22lu_landuse_orchard%22%2C%22lu_landuse_wood%22%2C%22landcover_grass%22%2C%22landcover_wood%22%5D%2C%22visible%22%3Atrue%2C%22%24%24hashKey%22%3A%22object%3A2657%22%7D%2C%7B%22label%22%3A%22Electricity%22%2C%22fills%22%3A%5B%22lu_power_station%22%2C%22lu_power_pylone%22%5D%2C%22lines%22%3A%5B%22lu_power_line%22%2C%22lu_power_station-outline%22%5D%2C%22symbols%22%3A%5B%22lu_power_station-label%22%2C%22lu_eolienne%22%5D%2C%22visible%22%3Atrue%2C%22%24%24hashKey%22%3A%22object%3A2658%22%7D%2C%7B%22label%22%3A%22Contours%20and%20Height%20Points%22%2C%22lines%22%3A%5B%22lu_contour-100%22%2C%22lu_contour-50%22%2C%22lu_contour-20%22%2C%22lu_contour-10%22%2C%22lu_contour%22%5D%2C%22symbols%22%3A%5B%22lu_contour-label-100%22%2C%22lu_contour-label-20%22%2C%22lu_apex-label%22%5D%2C%22visible%22%3Atrue%2C%22%24%24hashKey%22%3A%22object%3A2659%22%7
- Pièces justificatives :
 - 1.20230427_5.3_PEFJ Junglinster.pdf
 - 2.20221130_5.3_Betzdorf - FSC 2022.pdf

5.4 : Pourcentage de la superficie de réserves forestières intégrales ou îlots de vieillissement par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 2,65 %
- Numérateur : 10.8
- Dénominateur : 408.13
- Points : 1.3
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Automatisierte Daten von Klima-Agence
- Pièces justificatives :
1.Mesures_Naturpakt_4.9_4.10_5.1_5.2_5.4_5.5_5.7_5.8_SIAS_13012022.xlsx

5.5 : Identification et préservation d'au moins 4 arbres biotopes / ha, si possible répartis de manière plus ou moins homogène, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies feuillues de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 2,29 /ha
- Numérateur : 598
- Dénominateur : 261.63
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
automatisierte Daten von Klima-Agence.
- Pièces justificatives :
1.Mesures_Naturpakt_4.9_4.10_5.1_5.2_5.4_5.5_5.7_5.8_SIAS_13012022.xlsx

5.6 : Préservation de bois mort, sur pied ou par terre, si possible réparti de manière plus ou moins homogène, correspondant à au moins 4 arbres morts / ha, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies de feuillus de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 4 /ha
- Numérateur : 1047
- Dénominateur : 261.63
- Points : 2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
basierend auf Zertifizierung
- Pièces justificatives :
1.20230427_5.3_PEFC Junglinster.pdf

5.7 : Superficie des plans d'eau proches de l'état naturel dans la forêt communale. (en ares)

- Valeur : 52,44 ares
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Automatisierte Daten von Klima-Agence
- Pièces justificatives :
1.Mesures_Naturpakt_4.9_4.10_5.1_5.2_5.4_5.5_5.7_5.8_SIAS_13012022.xlsx

5.8 : Pourcentage de la superficie des micro-stations particulières en forêt par rapport au total de la forêt communale, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 0,58 %
- Numérateur : 2.35
- Dénominateur : 408.13
- Points : 0.9
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Automatisierte Daten von Klima-Agence
- Pièces justificatives :
1.Mesures_Naturpakt_4.9_4.10_5.1_5.2_5.4_5.5_5.7_5.8_SIAS_13012022.xlsx

5.9 : Rétablissement du régime hydrique proche de l'état naturel des peuplements forestiers en obstruant les fossés de drainage et d'autres structures de drainage (en-dehors des forêts alluviales et marécageuses) ; longueur des tronçons obstrués. (en m)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.10 : La commune met en œuvre des mesures d'optimisation (d'au moins 0,1 ha / mesure) des corridors forestiers définis (espèce caractéristique : chat sauvage) en tenant compte de la protection des habitats des milieux ouverts et de la faune adaptée à ces habitats. (en nombre)

- Valeur : 3
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.20230622_5.10_Junglinster_Bericht_XP.pdf
 - 2.20230627_5.10_Junglinster_Pflanzung Streuobstwiese Recycling-Center_JCP.pdf

5.11 : Le plan d'aménagement forestier relatif à la forêt communale, tel qu'adopté par le conseil communal, prévoit d'augmenter l'âge de coupe et de préserver des vieux arbres aux fins de la régénération naturelle (valeur indicative pour l'âge d'abattage des hêtres : ≥ 220 ans et des chênes : ≥ 260 ans). (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Nachweis wurde nachgereicht und akzeptiert.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit :)

5.12 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif à la forêt, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir mesure 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.1 : La commune dispose d'un concept de communication afin d'informer et de sensibiliser ses citoyennes et citoyens sur les thématiques de la protection de la nature et de l'eau ainsi que celle du développement durable. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.2 : La commune met à disposition de ses citoyennes et citoyens (adultes et enfants) des offres de formation sur les thèmes de la protection de la nature et de l'eau et soutient des offres d'associations locales et d'institutions sur ces sujets. (en nombre)

- Valeur : 6
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.SKM_C250i22090711470.pdf
 - 2.SKM_C250i22090711480.pdf
 - 3.SKM_C250i22090711481.pdf

6.3 : La commune propose des programmes de formation continue à ses employés sur des thèmes tels que la protection de la nature et de l'eau par la participation à des formations continues externes ou par l'organisation des formations effectuée par la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui, organisation par la commune
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.6.3 Junglinster_RE Schn_ttcoursen.txt
 - 2.20220707_Teilnahmebescheinigung Visite Gr_ndach Mondorf.pdf

6.4 : La commune publie ou distribue du matériel d'information et de sensibilisation sur des thématiques de la protection de la nature et de l'eau (publications, brochures, reportages, présence sur Internet, ...). (en nombre / an)

- Valeur : 12 /an
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Stand 22.06.2023 (Jan. 2022-Juni2023): 22x, hiervon 7x Facebook, 13x MAG, 1x Webseite Gemeinde

• Pièces justificatives :

- 1.6.4_Junglinster_2022-10-12_Abschaltung_fftl. Beleuchtung.pdf
- 2.20230404_6.4_Junglinster-Zusammentragung MAG_bis 04.04.2023_XP.pdf
- 3.20230622_6.4_Junglinster_liste publications_XP.pdf
- 4.20230622_6.4_Junglinster_Zusammentragung Facebook_XP.pdf

6.5 : La commune promeut l'achat de produits alimentaires biologiques (régionaux et de saison si possible): un cahier des charges existe et a été adopté par le conseil communal. Le cahier des charges prescrit, entre autres, qu'au moins 50 % des dépenses totales d'achat de denrées alimentaires sont allouées à des produits alimentaires biologiques. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.6 : Pourcentage des produits alimentaires biologiques (labélisés, ainsi que régionaux & de saison si possible) utilisés dans les cantines communales (écoles, maternelles, maisons-relais, maisons de retraite). (en % des dépenses totales pour l'achat de produits alimentaires)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.7 : Les événements organisés par la commune sont certifiés en tant qu'événements respectueux de l'environnement. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une certification concernant des événements respectueux de l'environnement à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
2022: 3 Events unter "Green Event" - Charta
- Pièces justificatives :
 - 1.6.7 - Conditions-dattribution-logos_200325-1.pdf
 - 2.6.7 - Junglinster_Spullweenchen-Liste-deutsch-2021-08.pdf
 - 3.Junglinster 6.7_Klima- __mweltdag 13-14.05.2022.PNG
 - 4.Junglinster 6.7_L_nster Maart 23-24.09.2022.PNG
 - 5.Junglinster 6.7_Nuit du Sport 11.06.2022.PNG

6.8 : La commune a recours à des animaux de trait, dans le cadre de la gestion extensive des chemins agricoles et forestiers, des surfaces agricoles, des espaces naturels protégés et de la gestion forestière proche de l'état naturel. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
für Ende 2023 geplant, Rechnungen werden noch von Herrn Jean-Claude Pitzen nachgereicht.
- Pièces justificatives :

6.9 : Dans le cadre des projets publics de constructions la commune utilise du bois issu de sa forêt communale. (calculé par rapport à la moyenne du volume annuel abattu sur une période de 5 ans)

- Valeur : 21,86 m³/an
- Points : 2.2
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
für 2023: 109,26m³ für Fassade Musikschule AC Junglinster
auf 5 Jahre runtergerechnet, d.h. 2018-2013: 21,852m³ -> 21,86m³
- Pièces justificatives :
 - 1.20230427_6.9_Junglinster_Douglasienholz neue Musikschule AC Junglinster.pdf